

Syndicat SUD Santé Sociaux Ille-et-Vilaine

CH Guillaume Régnier - 108, avenue du Général Leclerc – BP 60321 – 35703 RENNES Cedex 7 Tél. : **02 99 87 99 05** ou **07 85 69 92 44** – E-mail : **sudsantesociaux35@gmail.com**

Web: www.sudsantesociaux35.org

Rennes, le 19 juin 2019

Rassemblement de soutien le 2 juillet 2019 à 15h devant la Cour d'appel de Rennes : 3 des 9 manifestants condamnés le 22 avril 2016 à Rennes passent en cour d'appel.

Le 2 juillet 2019, 3 des 9 manifestants interpellés les 31 mars et 9 avril 2016 dans le cadre de la répression des manifestations contre la Loi Travail sont convoqués par la cour d'appel de Rennes, contestant ainsi leurs injustes condamnations. Parmi eux, l'un de nos militants, lui-même victime de violences policières.

https://www.liberation.fr/france/2016/04/03/a-rennes-un-syndicaliste-frappe-a-terre-par-despoliciers 1443672

Ils faisaient l'objet pour la plupart d'accusations identiques et stéréotypées : Participation à attroupement armé et jets de projectiles sur les forces de l'ordre. Un autre était accusé de rébellion après avoir été interpellé parce qu'il filmait la manifestation et les forces de l'ordre.

Si l'un d'entre eux a été relaxé, tous les autres ont été condamnés à des peines de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 210 heures de TIG pour 7 d'entre eux, le 8éme prenant 2 mois ferme et 4 mois avec sursis : en audience, il avait déclaré ne pas accepter les TIG, estimant faire tous les jours des travaux d'intérêt général de par son travail dans une usine automobile

L'un d'entre eux a été condamné le 22/04/16 à 6 mois avec sursis et 210 heures de TIG, Le second à 2 mois fermes et 4 mois avec sursis car il ne voulait pas faire de TIG puisqu'il estimait ne pas être coupable.

Nous avions assisté à l'époque à une parodie de justice. Les accusations étaient étayées par les seules déclarations d'agent des forces de l'ordre. Aucune preuve formelle n'est venue apporter du crédit à l'accusation. Le juge a systématiquement balayé tout ce qui venait contredire les accusations. Une phrase résumait la teneur du procès. Elle avait été tenue par l'avocat des parties civiles : « ce est pas parce que personne n'a vu monsieur X lancer des projectiles qu'il ne l'a pas fait. »



Bien avant la répression violente subie ces derniers mois par les Gilets Jaunes, le message adressé au mouvement social était clairement politique. Le pouvoir était déjà prêt à condamner n'importe quel participant aux manifestations sans s'embarrasser d'apporter la preuve d'une culpabilité. C'était aussi une pression, en complément du comportement très agressif des policiers, pour inciter les participants aux manifestations à rester chez eux et tenter de casser la dynamique de la mobilisation.

SUD renouvelle son soutien inconditionnel à tous les condamnés et encourage tous les manifestants à ne pas se laisser intimider. Nous appelons toutes et tous qui se sentent concerné-es par la réduction des libertés publiques à venir témoigner de leur solidarité le jour du procès en appel.

UN RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN EST ORGANISE A 15H DEVANT LA COUR D'APPEL DE RENNES, PLACE DU PARLEMENT, LES PROCES AYANT LIEU A PARTIR 16 HEURES.